SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SEC<u>OÙRIS DE L'IM EXTRE</u>ITE

Réception par le préfet : 29/03/2016

Publication: 29/03/2016

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



REUNION DU 17 MARS 2016

DECISION

Numéro 16 - 03 - 023

Décision 3 : L'attribution du marché relatif aux services de télécommunications du SDIS 42.

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 9 mars 2016 s'est réuni le 17 mars 2016 à partir de 11 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Étaient présents : Marianne Darfeuille (Vice-présidente) ; Georges Dru (Vice-président) ; Claude Giraud (Vice-président) ; Claude Liogier (membre du bureau), Bernard Philibert (Président).

Exposé du rapport effectué par le Président :

La présente consultation est passée par Appel d'offres ouvert européen en application de des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics. Les prestations donnent lieu à un marché à bons de commande sans minimum ni maximum.

Ce marché est conclu pour une durée de 12 mois à compter de sa notification. Cette période initiale comportant une phase de déploiement, l'entrée en vigueur des services pour chaque lot ne s'effectuera qu'à compter du 5 septembre 2016.

Il est reconductible 3 fois 1 an, par tacite reconduction sauf avis contraire expressément adressé au titulaire par le pouvoir adjudicateur dans un délai de 3 mois précédent la fin du marché initial.

Le marché est décomposé en 5 lots définis comme suit :

-Lot 1 : Téléphonie opérationnelle : Abonnements et trafic entrant/sortant, sécurisation des appels d'urgence et numéros accueil

-Lot 2 : Téléphonie administrative : Abonnements et trafic entrant et sortant

-Lot 3: Téléphonie mobile, usage voix et data

-Lot 4 : Interconnexion des sites et Accès internet principal

-Lot 5 : Accès secours 3G/4G pour accès VPN

Les offres pour chacun des lots ont été analysées sur la base des critères de choix suivants :

- Critère 1 : la valeur technique de l'offre pour 60%
- Critère 2 : le prix des prestations pour 40%

Ce dossier a été examiné en commission d'appel d'offres le 17 mars 2016 à partir du rapport d'analyse des offres.

Vu le rapport présenté par le Président, le Bureau prend la décision suivante :

Article 1:

Le Bureau du Conseil d'administration confirme le choix de la commission d'appel d'offres concernant l'attribution des lots suivants comme suit :

Lot	Libellé	Attributaire	Adresse
1	Téléphonie opérationnelle : Abonnements et trafic entrant/sortant, Sécurisation des appels d'urgence et numéros accueil	France TELECOM SA (Orange Business Service)	Orange SA Agence Entreprise Rhône Alpes Auvergne 141, cours Gambetta 69624 LYON Cedex 03
2 sé de l	Téléphonie administrative : Abonnements et trafic entrant/sortant réception - Ministère de l'Intérieur	France TELECOM SA (Orange Business Service)	Orange SA Agence Entreprise Rhône Alpes Auvergne 141, cours Gambetta 69624 LYON Cedex 03

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2016

Publication: 29/03/2016

	Accusé de réception - Ministère de l'Ir				
3	Téléphonie mobile, usage voix et data	BOUYGUES TELECOM Entreprise	042-284210242-20160317-16-03-023- BOUYGUES SA Accust Septime Beissione Réception par le préfer 29/03/2016 Publication : 29/03/2016	-DE	
4	Interconnexion des sites et Accès internet principal	EQUATION	EQUATION SA 19 rue do Treyve 101 42003 SAINT- ETIENNE		
5	Accès secours 3G/4G pour les accès VPN	BOUYGUES TELECOM Entreprise	BOUYGUES SA 37/39, rue Boissière 75116 PARIS		

Article 2:

Le Président est autorisé à signé toutes les pièces du marché.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire

Bernard PHILIBERT